

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2002/013538**
n°de gestion : **1987B02855**
n°SIREN : **343 488 508 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 27/06/2002 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

SITA Mos société anonyme à conseil d'administration

264 rue Garibaldi le Madura 69003 Lyon -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

procès-verbal d'assemblée générale ordinaire (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :

Modification relative aux dirigeants d'1 SARL ou Sté de capitaux.

SITA Mos

Société anonyme au capital de 9.579.713 €

R.C.S. LYON B 343 488 508

Siège social : Le Madura - 264 rue Garibaldi - 69003 LYON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU

17 MAI 2002

oOo

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 17 MAI 2002

Présidence de M. Pierre de DIETRICH

Président du Conseil d'Administration

oOo

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

L'an deux mille deux, le dix sept mai à quatorze heures, les actionnaires de la société SITA Mos, société anonyme au capital de 9.579.713 €, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social sur convocation faite par le conseil d'administration.

L'assemblée procède à la composition de son bureau. M. Pierre de DIETRICH préside en qualité de président du conseil d'administration.

La société SITA France représentée par M. Patrice DAUVIN son Directeur Général et M. Patrick BROUD, les deux actionnaires présents et acceptants, représentant le plus grand nombre de voix sont appelés comme scrutateurs.

Madame Ghislaine VILLEGER assume les fonctions de secrétaire.

M. le Président communique la feuille de présence aux membres du bureau. Ceux-ci, après l'avoir certifiée sincère et véritable, constatent que les actionnaires présents représentent plus du quart du capital social.

En conséquence, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée pour délibérer valablement.

M. le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- les avis de convocation, savoir :
 - . les copies des lettres adressées à tous les actionnaires ;
 - . la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes ;
- la feuille de présence de l'assemblée ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société au 31 décembre 2001 ainsi que le bilan, le compte de résultat et l'annexe ;
- le rapport de gestion du conseil d'administration ;
- les rapports du commissaire aux comptes.

Puis, M. le Président déclare que la liste des actionnaires arrêtée le 16ème jour avant la réunion de l'assemblée a été tenue à la disposition des actionnaires au siège social 15 jours avant cette assemblée.

Et qu'en outre, les documents et renseignements ci-après ont été tenus à la disposition des actionnaires, au même lieu, depuis la convocation de l'assemblée, savoir :

- a) le projet de résolutions présenté par le conseil d'administration ;
- b) l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe ;
- c) le rapport de gestion du conseil d'administration, les rapports du commissaire aux comptes et le tableau des résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices ;
- d) le montant global, certifié exact par le commissaire aux comptes, des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées ;
- e) un document mentionnant l'état civil des administrateurs avec l'indication des autres sociétés dans lesquelles ces personnes exercent des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance ;
- f) un document mentionnant l'état civil, les références et les emplois ou fonctions des candidats au conseil d'administration et le nombre d'actions de la société dont ils sont titulaires.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

M. le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et de ses filiales au cours de l'exercice 2001 ;
2. Rapport général du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission ;
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001 ;
4. Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du nouveau Code de Commerce ;
5. Affectation et répartition du résultat ;
6. Renouvellement du mandat de deux Administrateurs ;
7. Nomination d'un Administrateur ;
8. Pouvoirs pour les formalités.

Puis, Madame Ghislaine VILLEGER donne lecture du rapport de gestion du conseil d'administration exposant l'activité de la société et de ses filiales au cours de l'exercice écoulé, les résultats de cette activité, son évolution prévisible et donne connaissance du tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

Madame Ghislaine VILLEGER donne également lecture du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de l'exercice écoulé et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du nouveau Code de Commerce. Ces rapports resteront annexés au présent procès-verbal.

Enfin, M. le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, M. le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour.

SIXIEME RESOLUTION

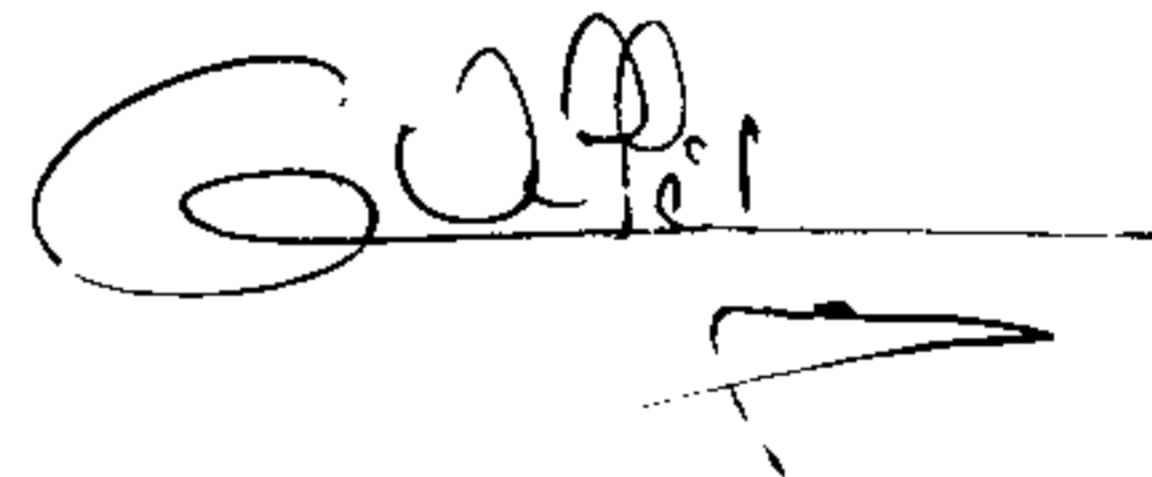
L'Assemblée Générale décide de nommer pour une durée de trois ans en qualité d'Administrateur, Monsieur Patrice DAUVIN.

Le mandat de Monsieur Patrice DAUVIN, arrivera à expiration lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme
Le Secrétaire de séance

Ghislaine VILLEGER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Villeger', is written over a horizontal line. Below the line, there is a small, stylized mark that looks like a checkmark or a flourish.